



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
21 juillet 2008
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire

8-12 septembre 2008, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti

Assistance proposée : 20 millions de dollars, dont
6 millions à prélever sur le budget
ordinaire et 14 millions à financer au
moyen de formules de
cofinancement ou d'autres
ressources, y compris des ressources
ordinaires

Durée du programme : Trois ans (2009-2011)

Cycle : Quatrième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

Assistance proposée par domaine prioritaire du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits de la procréation	3,0	7	10,0
Population et développement	1,4	2	3,4
Égalité des sexes	1,3	5	6,3
Coordination et aide au programme	0,3	–	0,3
Total	6,0	14	20,0



I. Analyse de la situation

1. Au cours des deux dernières décennies, Haïti a connu l'instabilité politique et a été secoué par des crises économiques et sociales. Bien que la sécurité publique se soit améliorée récemment et en dépit du relèvement de l'économie, les progrès restent fragiles. Depuis 2004, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti appuie les efforts que le Gouvernement déploie pour garantir la stabilité et consolider la réforme des institutions.

2. Haïti, qui compte 9,5 millions d'habitants, est divisé en 10 départements géographiques. Ce pays est le plus pauvre de l'hémisphère occidental et, en 2003, son produit intérieur brut par habitant s'élevait à 390 dollars. Les Haïtiens vivent à 71 % dans la pauvreté et à 50 % dans la misère. L'urbanisation rapide et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles entravent la prestation des services sociaux. Haïti, dont la population est très jeune, entame tout juste sa transition démographique (60 % des Haïtiens sont âgés de moins de 24 ans).

3. L'émigration et l'exode des travailleurs qualifiés qui en résulte sont source de difficultés. Chaque année, environ 20 000 Haïtiens émigrent. D'après des rapports que la Banque interaméricaine de développement a publiés récemment, quelque 30 % de l'ensemble des ménages et 44 % de ceux vivant en zone métropolitaine sont les destinataires de fonds envoyés par des expatriés, dont le montant équivalait à environ 1,6 milliard de dollars en 2006.

4. Le taux de fécondité total a baissé, passant de 6,3 enfants par femme en 1987 à 4 enfants par femme en 2006. Le taux annuel d'accroissement de la population est de 2 % et l'espérance de vie moyenne est de 60,9 ans. Les grossesses adolescentes ont certes décliné, passant de 80 naissances pour 1 000 femmes en 2000 à 69 pour 1 000 en 2006, mais le taux de fécondité reste élevé dans cette catégorie de la population.

5. En 2006, 25 % seulement des femmes vivant maritalement utilisaient des méthodes de contraception modernes. On estime que 38 % des femmes vivant maritalement ne bénéficient pas des services de planification familiale dont elles auraient besoin. Ainsi, 26 % des grossesses recensées entre 2000 et 2005 n'étaient pas désirées. En 2007, le Gouvernement a entrepris de faire de la planification familiale l'une des priorités en matière de développement.

6. Bien que 85 % des femmes aient accès à des soins prénatals, le taux de mortalité maternelle est de 630 décès pour 100 000 naissances vivantes. Seules 36 % des femmes ont accès à des soins postnatals, et 75 % accouchent chez elles. Les difficultés financières et le manque de personnel dûment formé font partie des facteurs qui contribuent à la mortalité maternelle.

7. Le taux de prévalence du VIH (2,2 %) a diminué au cours de la dernière décennie, grâce à l'amélioration de l'accès au dépistage volontaire et au traitement. Le VIH et le sida touchent toutefois de plus en plus les femmes, le taux le plus élevé (4,1 %) étant enregistré chez celles qui sont âgées de 30 à 34 ans.

8. Les inégalités entre les sexes perdurent. Seules 55 % des femmes prennent des décisions concernant leur santé, chiffre qui est de 49 % lorsqu'il s'agit de la contraception. En outre, 27 % des femmes ont subi des violences physiques. Toutefois, sous la houlette du Ministère à la condition féminine et de la Coalition nationale contre la violence sexiste, la population a été davantage sensibilisée aux

droits des femmes, dont la participation à la prise de décisions a qui plus est été renforcée.

9. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2008-2010) est axé sur trois piliers : les vecteurs de la croissance (moteurs de la croissance), le développement humain et la gouvernance démocratique. Pour le FNUAP, les domaines prioritaires comprennent la prévention des grossesses précoces et la réduction de la mortalité maternelle grâce à la prestation de services de qualité dans le domaine de la santé de la procréation.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

10. Le FNUAP aide Haïti depuis 1970. Le troisième programme de pays (2002-2006), qui était harmonisé avec les cycles de programmation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du PNUD, a été prorogé jusqu'en 2008, ce qui a permis de le faire concorder avec le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2008-2010 et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2009-2011. Il a été divisé en trois sous-programmes : santé procréative, stratégies relatives à la population et au développement, et sensibilisation et mobilisation, l'accent étant placé sur l'équité du traitement des deux sexes, la prévention de la violence sexiste et le recensement de la population effectué en 2003. Outre des ressources ordinaires d'un montant de 12,6 millions de dollars, le FNUAP a mobilisé 19,7 millions de dollars en faveur du programme.

11. Dans le domaine de la santé de la procréation, l'appui apporté visait principalement à réduire la mortalité maternelle et à prévenir le VIH. Le programme a contribué : a) à l'élaboration d'un plan national pour la réduction de la mortalité maternelle; b) à l'amélioration de la prestation de soins obstétriques dans trois départements régionaux; c) à la révision des normes en matière de santé procréative et à la définition d'un ensemble essentiel de services de santé procréative; d) à la promotion d'une stratégie nationale visant à sécuriser l'approvisionnement en produits de santé procréative; e) à la prestation de services de prévention du VIH, de planification familiale et de mise en valeur des initiatives lucratives; f) à l'offre de services adaptés aux jeunes dans les domaines du VIH et du sida; g) au renforcement des programmes de communication de proximité ciblant les groupes vulnérables et les personnes vivant avec le VIH/sida; et h) à l'offre de services de santé procréative dans les zones touchées par des crises humanitaires.

12. Pour ce qui est de la composante concernant la population et le développement, les résultats ci-après ont notamment été obtenus : a) une base de données relative au recensement de la population a été élaborée et les résultats de ce recensement ont été largement diffusés; b) les questions relatives à la population, à la santé procréative et à la jeunesse ont été prises en compte dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté; c) un pôle d'étude de la population et du développement a été créé à l'Université d'Haïti; et d) un réseau d'institutions gouvernementales et non gouvernementales chargées d'indiquer aux décideurs comment exploiter les données démographiques au moment d'élaborer des politiques a été mis sur pied.

13. Quant aux activités de sensibilisation et de mobilisation, elles ont permis de renforcer dans tout le pays les moyens de mettre les femmes et les filles à l'abri de la violence, et d'appuyer la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes nationaux. Les résultats ci-après font partie des principaux à avoir été obtenus : a) une politique nationale a été élaborée et des réseaux d'orientation ont été créés pour les victimes de la violence sexiste; b) le plan national de lutte contre la violence sexiste a fait l'objet d'un suivi; c) des statistiques ont été établies pour permettre que la généralisation d'une perspective antisexiste dans les politiques sectorielles soit fondée sur des données probantes; d) des bases de données concernant les groupes marginalisés, notamment les personnes vivant avec le VIH, ont été créées afin d'étayer les campagnes de sensibilisation visant à améliorer les politiques relatives aux droits de l'homme; et e) on a favorisé la coopération Sud-Sud avec le Brésil en vue d'aider les victimes de la violence sexiste.

14. On trouvera ci-après certains des enseignements qui ont été tirés de la mise en œuvre du précédent programme : a) le manque de personnel dûment formé, les insuffisances du système de gestion des produits de santé procréative, les contraintes en termes de ressources et le manque d'information sur les facteurs culturels ont nui aux efforts déployés pour réduire la mortalité maternelle; b) la stigmatisation et la discrimination entravent l'exécution des stratégies de prévention du VIH; c) pour répondre aux besoins des jeunes, il faut appliquer une politique nationale largement représentative; d) le programme national de lutte contre la violence sexiste est un mécanisme de coordination efficace; et e) les données démographiques restent peu exploitées à l'échelon municipal.

III. Programme proposé

15. Le programme proposé a été établi compte tenu des priorités répertoriées dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le PNUAD. Il prend en compte les priorités du pays, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011.

16. Ce programme, qui fait une place à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, a trois volets : a) santé et droits de la procréation; b) population et développement; et c) égalité des sexes. Il appuiera : a) l'élaboration d'une politique nationale en faveur de la jeunesse fondée sur des observations factuelles, et la participation des jeunes à la mise en œuvre de celle-ci; b) l'adoption de politiques nationales accordant la priorité aux régions géographiques les plus démunies, dont la mise en œuvre sera coordonnée avec celle d'initiatives interorganisations; et c) la coopération Sud-Sud. Renforcer les capacités nationales, ce qui requiert de créer des partenariats solides avec les institutions publiques et les organisations non gouvernementales et d'assurer une programmation commune avec les organismes des Nations Unies, reste difficile.

Composante santé et droits de la procréation

17. Cette composante vise à ce que les institutions publiques et la société civile garantissent et défendent le droit des couples et de tout individu, y compris les

jeunes et les personnes pauvres et vulnérables, d'avoir accès à des renseignements et à des services adaptés aux deux sexes dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation, et de demander à en bénéficier.

18. *Produit 1 : Offre d'un appui aux institutions publiques et à la société civile pour qu'elles renforcent l'accès à des renseignements et des services de qualité dans le domaine de la santé et des droits de la procréation, y compris dans les situations d'urgence.* Pour y parvenir, il faudra : a) appuyer la mise en œuvre de politiques et de normes relatives à la santé procréative, et notamment former les prestataires de services dans ce sens; b) renforcer la capacité des institutions, y compris l'école nationale d'infirmières sages-femmes, et des prestataires de services de réduire la mortalité maternelle; c) améliorer la capacité de planification du Ministère de la santé publique et de la population et faire en sorte que les services de santé procréative tiennent compte du VIH et du sida; d) améliorer les indicateurs de suivi se rapportant aux services de santé procréative; et e) intégrer l'ensemble minimal de services initiaux dans les systèmes d'alerte rapide ainsi que dans la planification et la mise en œuvre des interventions d'urgence.

19. *Produit 2 : Amélioration de la connaissance qu'ont les jeunes de leurs droits, notamment celui d'accéder à des renseignements et à des services intégrés adaptés à leurs besoins dans les domaines de la sexualité et de la procréation, dans le cadre de la politique nationale en faveur de la jeunesse.* Pour ce faire, on appuiera : a) la réalisation d'études qualitatives consacrées aux besoins de différents groupes de jeunes; b) l'élaboration de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse tenant compte des besoins des deux sexes; c) l'enseignement de programmes d'éducation sexuelle en milieu éducatif formel et non formel; et d) la conception de stratégies de communication abordant les besoins des jeunes.

20. *Produit 3 : Capacité des institutions nationales d'exécuter des stratégies de vaste portée visant à sécuriser l'approvisionnement en produits de santé en matière de sexualité et de procréation.* Pour y parvenir, il faudra appuyer : a) la mise en œuvre d'un plan national de sécurisation de l'approvisionnement en produits de santé procréative, en coordination avec le Gouvernement, les donateurs et les organisations non gouvernementales; b) l'exécution de la stratégie de programmation de la distribution de préservatifs élaborée dans le cadre du précédent programme de pays; et c) l'utilisation de normes et d'indicateurs pour assurer la gestion logistique.

Composante population et développement

21. Cette composante doit permettre de garantir que les données et la dynamique démographiques seront prises en compte lors de la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de son cadre de dépenses, et qu'il sera tenu compte des objectifs de la CIPD et des indicateurs se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre du suivi du document de stratégie, l'objectif étant de réduire la pauvreté et de tirer profit du dividende démographique.

22. *Produit 1 : Amélioration de la capacité de l'administration et des institutions de planification de collecter et d'analyser les données démographiques et de les exploiter aux fins de la mise en œuvre et du suivi des politiques et programmes visant à réduire la pauvreté, y compris à l'échelon infranational.* Pour y parvenir, il

faudra : a) continuer de sensibiliser l'opinion et poursuivre la concertation au sujet des liens existant entre les objectifs de la CIPD, les objectifs du Millénaire pour le développement et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté; b) donner plus d'envergure au programme d'études supérieures et de recherche sur la population et le développement et promouvoir le recours à des études dans le cadre de l'application des politiques; et c) veiller à ce qu'une base de données démographiques nationale soit tenue à jour en appuyant la mobilisation de ressources et en offrant une assistance technique en vue de la réalisation des prochaines éditions du recensement et de l'enquête démographique et sanitaire.

23. *Produit 2 : Renforcement de la capacité des institutions nationales de planification de répondre aux besoins des jeunes dans divers domaines et de veiller à ce que les plans de développement tiennent compte de leurs besoins socioéconomiques.* Pour y parvenir, il faudra : a) diffuser plus largement données et analyses concernant la jeunesse, y compris ses besoins dans les domaines de la formation et de l'emploi, pour contribuer à l'élaboration des politiques ciblant les jeunes; b) prendre des mesures en faveur de la jeunesse et élaborer des normes nationales s'appliquant aux centres pour les jeunes au niveau infranational; et c) appuyer la participation des jeunes aux politiques et programmes fondés sur les droits.

24. *Produit 3 : Renforcement de la capacité des institutions nationales de traiter et de contrôler les nouvelles questions concernant la population (en particulier s'agissant de la migration, de l'urbanisation, de la population et de l'environnement ainsi que des catastrophes naturelles) lors de la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.* Pour y parvenir, il faudra appuyer : a) la collecte de données et l'analyse de la population et de l'environnement; b) la capacité de collecter, analyser et utiliser des données aux fins de la préparation en prévision des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets ainsi que de la réalisation à brève échéance d'évaluations en cas de crise, en partenariat avec les institutions nationales et d'autres organismes des Nations Unies; et c) la collecte de données démographiques et la réalisation d'études se rapportant dans une large mesure à la jeunesse, en vue d'élaborer une politique migratoire tenant dûment compte des droits.

Composante égalité des sexes

25. Cette composante vise à promouvoir l'égalité entre les sexes, la santé et les droits de la procréation et l'autonomisation des groupes vulnérables grâce à la mise en place d'un environnement porteur, au sein duquel sont défendus les droits des femmes, des jeunes et des adolescents, notamment le droit de vivre à l'abri de la violence.

26. *Produit 1 : Promotion de l'équité du traitement des deux sexes, des droits de la femme et de la santé et de l'éducation des femmes, y compris la santé en matière de sexualité et de procréation.* Pour y parvenir, il faudra : a) élaborer des stratégies de formation, de sensibilisation et de communication visant à mettre fin aux inégalités entre les sexes; b) veiller à ce que l'on dispose de davantage de données ventilées par sexe, afin que des campagnes de sensibilisation reposant sur des données probantes puissent être menées; c) réaliser des études visant à promouvoir le droit de la femme à la santé et à l'éducation; d) encourager la participation des hommes à

la protection de la santé des femmes; et e) établir un lien entre les services de santé procréative et les activités lucratives pour les femmes et les petites filles.

27. *Produit 2 : Renforcement de la capacité des pouvoirs publics et des organisations et réseaux locaux de prévenir et combattre la violence sexiste, y compris à l'échelon infranational et dans les situations d'urgence.* Il faudra pour ce faire : a) renforcer la politique nationale de lutte contre la violence sexiste et l'institutionnaliser à l'échelon infranational, notamment en veillant à ce que les victimes reçoivent un soutien dans les postes de police; b) renforcer la sensibilisation reposant sur des observations factuelles; c) encourager la participation des hommes; d) promouvoir la coopération Sud-Sud; et e) prévoir des mécanismes de lutte contre la violence sexiste dans le cadre des systèmes d'alerte rapide ainsi que de la planification et de la mise en œuvre des interventions d'urgence.

28. *Produit 3 : Renforcement de la capacité des pouvoirs publics et de la société civile de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux des groupes vulnérables et marginalisés, en particulier les droits de la procréation.* Pour y parvenir, il faudra : a) donner aux pouvoirs publics et aux organisations locales les moyens de venir en aide aux groupes vulnérables; et b) renforcer la capacité desdits groupes de faire valoir leurs droits.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. Le FNUAP et le Gouvernement assureront ensemble la gestion du programme. Le Ministère de la planification et de la coopération externe supervisera un mécanisme de coordination auquel participeront les principaux partenaires. Le FNUAP et le Gouvernement assureront le suivi du programme en effectuant des visites sur le terrain et en procédant chaque année à un examen auquel contribueront des représentants du Gouvernement, des donateurs et des organisations non gouvernementales. Les conseillers techniques du FNUAP et des consultants nationaux et internationaux fourniront une assistance technique.

30. Le bureau de pays en Haïti se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'un représentant assistant, d'un chef des opérations, d'un administrateur de programmes recruté sur le plan national et de personnel chargé de l'appui administratif. Le FNUAP financera des postes d'administrateur de programmes recruté sur les plans international et national ainsi que de personnel d'appui pour renforcer la mise en œuvre du programme et la mobilisation de ressources.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Haïti

Priorités nationales : a) Les institutions nationales mettent en œuvre des stratégies contribuant efficacement à réduire la pauvreté et les inégalités, en renforçant l'offre de services sociaux de base et l'accès à ces services; b) les institutions nationales, tout en menant leurs travaux, s'attachent à respecter les droits de l'homme et à utiliser les ressources de manière transparente et efficace, tout en garantissant les droits de la femme et l'institutionnalisation de l'égalité des sexes; et c) la gestion de l'environnement est améliorée, ce qui contribue au développement durable tout en affermissant la sécurité économique et en garantissant la prestation de services sociaux en faveur des plus démunis.

Réalisations du PNUAD : D'ici à 2011 : a) le Gouvernement met en œuvre des politiques efficaces et équitables en vue de réduire la pauvreté, en garantissant l'accès aux services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi; b) les institutions nationales contribuent à la protection de l'environnement et tiennent compte au moment d'assurer le développement local des risques pour l'environnement ainsi que de la prévention et de l'atténuation des catastrophes; et c) l'administration publique est guidée par les principes de transparence et d'efficacité pour tout ce qui touche aux droits de l'homme.

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Santé et droits de la procréation	<p>Réalisation : Les institutions publiques et la société civile garantissent et défendent le droit des couples et de tout individu, y compris les jeunes et les personnes pauvres et vulnérables, d'avoir accès à des renseignements et à des services adaptés aux deux sexes dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation, et de demander à en bénéficier.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'utilisation des installations de soins obstétriques essentiels et d'urgence • Hausse du nombre de naissances se déroulant en présence de personnel qualifié (accouchements en milieu hospitalier) • Diminution de la demande insatisfaite de moyens de contraception • Recul de la proportion de grossesses adolescentes 	<p>Produit 1 : Offre d'un appui aux institutions publiques et à la société civile pour qu'elles renforcent l'accès à des renseignements et des services de qualité dans le domaine de la santé et des droits de la procréation, y compris dans les situations d'urgence</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage de prestataires de soins formés aux normes actualisées • Accroissement du nombre d'infirmières sages-femmes formées dans les hôpitaux départementaux • Hausse de la proportion de centres de soins de santé offrant un minimum de services de santé procréative <p>Points de référence : Enquête sur la morbidité, la mortalité et l'utilisation des services; statistiques administratives du Ministère de la santé publique et de la population; enquêtes de satisfaction menées auprès des patients; analyses de situation; rapports sur les visites sur le terrain; études qualitatives</p> <p>Produit 2 : Amélioration de la connaissance qu'ont les jeunes de leurs droits, notamment celui d'accéder à des renseignements et à des services intégrés adaptés à leurs besoins dans les domaines de la sexualité et de la procréation, dans le cadre de la politique nationale en faveur de la jeunesse</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'objectifs relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation dans la politique en faveur de la jeunesse • Pourcentage de jeunes informés qui font appel à des services de santé en matière de sexualité et de procréation et à des services de consultation 	<p>Ministères de l'éducation et de la formation professionnelle, de la santé publique et de la population, des affaires sociales et du travail, et de la condition féminine, ressources et Secrétairerie d'État à la jeunesse, aux sports et au service civique</p> <p>Société civile, médias, collectivités locales et secteur privé</p> <p>Organisations non gouvernementales</p>	<p>10 millions de dollars (3 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 7 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Population et développement	<p>Accroissement de l'utilisation de méthodes de contraception modernes</p> <p>Amélioration des pratiques de prévention du VIH</p> <p><i>Points de référence</i> : Enquête sur la morbidité, la mortalité et l'utilisation des services; rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement; recensement général de la population et de l'habitat de 2003</p>	<p>Proportion d'organismes gouvernementaux et d'associations formés aux droits des jeunes</p> <p>Nombre d'espaces et de structures multidisciplinaires offrant aux jeunes des enseignements sur la santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Points de référence</i> : Statistiques concernant les services; rapports établis par les partenaires; études qualitatives et enquêtes sur la jeunesse</p> <p><i>Produit 3</i> : Capacité des institutions nationales d'exécuter des stratégies de vaste portée visant à sécuriser l'approvisionnement en produits de santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de centres dans lesquels des produits de santé en matière de sexualité et de procréation sont toujours à disposition Augmentation de la proportion d'entrepôts situés en centre-ville et en périphérie dont les stocks de produits de santé en matière de procréation sont sans cesse reconstitués Exécution de la stratégie relative aux préservatifs Pourcentage de normes et d'indicateurs mis en œuvre s'agissant de la gestion de la logistique 	<p>Ministères de l'éducation et de la formation professionnelle, de la planification et de la coopération externe, et de la santé publique et de la population</p>	<p>3,4 millions de dollars (1,4 million à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>
	<p>Les données et la dynamique démographiques sont prises en compte lors de la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de son cadre de dépenses, et il est tenu compte des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des indicateurs se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre du suivi du document de stratégie, l'objectif étant de réduire la pauvreté et de tirer profit du dividende démographique.</p> <p>Pourcentage de volets de la stratégie en lien avec la CIPD qui sont mis en œuvre</p>	<p>Amélioration de la capacité de l'administration et des institutions de planification de collecter et d'analyser les données démographiques et de les exploiter aux fins de la mise en œuvre et du suivi des politiques et programmes visant à réduire la pauvreté, y compris à l'échelon infranational</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions locales formées à l'exploitation des données et indicateurs démographiques Nombre d'institutions exploitant des données démographiques au moment de concevoir puis d'appliquer des programmes Nombre d'étudiants ayant un diplôme dans le domaine de la population et du développement Nombre d'études, d'analyses et d'évaluations consacrées aux nouvelles questions concernant la population Existence d'indicateurs tenant compte des questions concernant la population pour assurer le suivi et l'évaluation des plans de développement 		

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Égalité des sexes	<p>• Proportion des indicateurs de la CIPD faisant l'objet d'un suivi</p> <p>• Nombre d'indicateurs concernant la jeunesse qui font l'objet d'un suivi</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès aux services de base dans les zones touchées par des catastrophes naturelles <p><i>Points de référence :</i> Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement; rapport sur la réduction de la pauvreté; rapports sur l'accès aux services en cas de crise</p>	<p><i>Points de référence :</i> Rapports sur la stratégie pour la réduction de la pauvreté; rapports annuels d'examen des stratégies relatives à la population et au développement; rapports de l'Institut national de statistique</p> <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement de la capacité des institutions nationales de planification de répondre aux besoins des jeunes dans divers domaines et de veiller à ce que les plans de développement tiennent compte de leurs besoins socioéconomiques</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un document global sur les politiques en faveur de la jeunesse, portant notamment sur les nouvelles questions concernant la population • Proportion de stratégies visant à favoriser l'insertion socioéconomique des jeunes <p><i>Points de référence :</i> Rapport annuel sur la réduction de la pauvreté; rapports spéciaux, analyses et études qualitatives</p> <p><i>Produit 3 :</i> Renforcement de la capacité des institutions nationales de traiter et de contrôler les nouvelles questions concernant la population (en particulier s'agissant de la migration, de l'urbanisation, de la population et de l'environnement ainsi que des catastrophes naturelles) lors de la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté</p>	<p>Ministères de l'environnement, de la planification externe, de la santé publique et de la population, et des affaires sociales et du travail, et Secrétairerie d'État à la jeunesse, aux sports et au service civique</p> <p>Institut national de statistique</p>	<p>6,3 millions de dollars (1,3 million à prélever sur les ressources</p>
	<p><i>Réalisation :</i> L'égalité entre les sexes, la santé et les droits de la procréation et l'autonomisation des groupes vulnérables sont favorisés grâce à la mise en place d'un</p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des questions concernant la population et des données relatives à la migration, à l'urbanisation et aux liens entre la population et l'environnement dans les programmes et politiques publiques • Pourcentage de données démographiques collectées dans le cadre d'évaluations des risques et d'initiatives visant à prévenir les catastrophes • Nombre d'études et d'évaluations consacrées à la population et à l'environnement ainsi qu'à la migration <p><i>Points de référence :</i> Rapports de la Secrétairerie à la jeunesse, aux sports et au service civique; études qualitatives; études sur la pauvreté</p>	<p>Ministères de la planification et de la coopération externe, des affaires sociales</p>	<p>6,3 millions de dollars (1,3 million à prélever sur les ressources</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
<p>environnement porteur, au sein duquel sont défendus les droits des femmes, des jeunes et des adolescents, notamment le droit de vivre à l'abri de la violence.</p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la participation des femmes à la prise de décisions politiques Renforcement de la sensibilisation aux droits des femmes en matière de procréation Accroissement du budget du Ministère à la condition féminine (qui était de 1 %) Augmentation du nombre d'affaires concernant des violences sexistes qui sont enregistrées et font l'objet d'un suivi <p><i>Points de référence :</i> Rapport national sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; <i>Rapport mondial sur le développement humain</i></p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de débats publics, de manifestations et de sessions d'information organisés aux échelons national et infranational et consacrés à l'équité du traitement des deux sexes ainsi qu'aux droits et à la santé des femmes Nombre d'initiatives et de partenariats institutionnels en faveur de la participation des hommes <p><i>Points de référence :</i> Rapports du Ministère à la condition féminine; analyses et études qualitatives</p> <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement de la capacité des pouvoirs publics et des organisations et réseaux locaux de prévenir et combattre la violence sexiste, y compris à l'échelon infranational et dans les situations d'urgence</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan national et mise en place d'un mécanisme visant à réduire les facteurs de risques de la violence sexiste Accroissement de la proportion de données disponibles pour étayer les campagnes de sensibilisation visant à réduire la violence sexiste Pourcentage d'associations locales participant à des mécanismes de lutte contre la violence sexiste <p><i>Points de référence :</i> Rapport sur la suite donnée à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; résultats de la collecte de données sur les politiques de lutte contre la violence sexiste</p> <p><i>Produit 3 :</i> Renforcement de la capacité des pouvoirs publics et de la société civile de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux des groupes vulnérables et marginalisés, en particulier les droits de la procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte dans les politiques et programmes nationaux des problèmes que connaissent les groupes vulnérables dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation Nombre d'organisations non gouvernementales et d'institutions défendant les droits des groupes vulnérables Pourcentage de groupes et d'associations ayant accès à des systèmes permettant de dégager des revenus ou à des systèmes d'appui <p><i>Point de référence :</i> Rapports de suivi et études consacrés à la santé en matière de sexualité et de procréation chez les groupes vulnérables</p>	<p>et du travail, et de la condition féminine, et Secrétaire d'État à la jeunesse, aux sports et au service civique</p> <p>Organisations non gouvernementales et Université d'Haïti</p>	<p>ordinaires et 5 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>
				<p>Total (coordination et aide aux programmes) : 0,3 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>